



**SAISON  
2017-2018**



École Municipale  
de **Musique**  
et de **Danse**  
(EMMD)

Espace  
**Musical**  
Jacques  
**Higelin**  
(EMJH)





L'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD) propose un large choix de disciplines.

L'enseignement est au cœur des préoccupations de l'équipe pédagogique, qui anime aussi la vie artistique de la ville par des concerts, galas, animations et auditions d'élèves.

La qualification des professeurs engagés garantit un enseignement de qualité.



## MUSIQUE

### Vous pourrez pratiquer :

Violon, alto, violoncelle, clarinette, flûte traversière, guitare, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba.

### Les pratiques collectives :

Formation musicale, éveil musical, chant-choral, musique de chambre, ateliers jazz, orchestres cordes et vents (différents niveaux), atelier d'accompagnement piano, atelier d'accompagnement guitare et chant, parcours découvertes, les ateliers de Mélanie (musique et Handicap).

### L'atelier d'accompagnement piano :

Apprendre aux élèves pianistes à accompagner d'autres instruments, permettre et susciter des échanges musicaux entre tous les apprentis musiciens.

### Le parcours découvertes :

Proposer aux nouveaux arrivants de découvrir différents instruments par le biais d'un parcours diversifié et étalé sur l'ensemble de l'année.

### L'atelier jazz :

Musicien ou chanteur, expérimenté ou en début d'apprentissage, vous souhaitez pratiquer le jazz (bases harmoniques et pratique en groupe). Répartition par niveau d'apprentissage (initiation à l'improvisation, niveau 2, 3, 4).



## DANSE

### Éveil à la danse

Dès 4 ans - cours de 45 min

### Danse classique, modern' jazz

Cours de 1h à 1h30 en fonction du cycle

### Pilates

Adultes - cours de 1h

Travail harmonieux entre le corps et l'esprit, un corps souple et tonique.

### Sophrologie

Séance de 1h30

Maîtrise de sa respiration, relâchement musculaire, détente mentale, cultiver le bien-être.

L'École Municipale de Musique et de Danse d'Ifs, c'est aussi : Des représentations, des stages d'initiation, des galas, des concerts, des sorties culturelles, des projets en tous genres !



L'Espace Musical Jacques Higelin (EMJH) vous accueille dans un cadre agréable et moderne.

L'EMJH est un lieu d'enseignement populaire et de loisirs musicaux, sans examens et hors cursus. Tourné essentiellement vers les musiques actuelles et traditionnelles, il se veut ouvert à tous.

Il complète, par sa singularité, l'offre très importante et diversifiée proposée dans le département du Calvados, entre le Conservatoire à rayonnement régional de Caen, les multiples écoles de musique ou les établissements de loisirs ou maisons de quartier.



## MUSIQUE

### Vous pourrez pratiquer :

Flûte traversière, flûte à bec débutants, guitare folk, guitare électrique, basse, accordéon diatonique, batterie, piano pour adultes débutants et enfants à partir de 9 ans, chant individuel pop-rock et chansons, initiation à la musique électro sur machines « live » (places limitées sur ces deux dernières disciplines).

### Les pratiques collectives :

Formation musicale sur 3 ans (à partir de 7 ans).  
Éveil musical (5 et 6 ans - 1 atelier le mercredi de 17h15 à 18h).  
Ensemble d'accordéon diatonique.  
Atelier technique collectif en batterie.  
Atelier collectif guitare et chant pour les niveaux avancés.  
Flûte à bec (par petits groupes de 2 à 4).

### Le groupe vocal adulte « Les Têtes en l'Air » :

Chansons anciennes et actuelles, musiques du monde, public amateur ! Adultes à partir de 18 ans. Pas de niveau demandé. Seule compte la passion du chant. Répétitions à l'EMJH le mercredi de 18h30 à 20h.  
Essai libre lors des premières séances. Convivialité et bonne humeur de rigueur.  
25 choristes maximum. 3 concerts/an en moyenne.  
Direction : Jean-Baptiste Le Vigoureux.

### L'atelier chant loisir « Kaléïdo » :

Le chant loisir en groupe. À partir de 8 ans/CE2 (un groupe pour les 8-10 ans, un groupe pour les 11-13 ans, un dernier pour les 14-18 ans, en fonction des affinités - pas plus de 10 par atelier).  
Répertoire actuel et populaire, travail au micro « comme les pros » pour ceux qui le désirent, accompagnement au piano ou sur enregistrement, détente et convivialité, pas de travail à la maison. Aucune notion en musique n'est demandée et cette discipline ne demande pas de s'inscrire obligatoirement en cours de formation musicale.





## École Municipale de Musique et de Danse (EMMD)

Esplanade F. Mitterrand  
14123 IFS

T. 02 31 83 09 64  
ecole.musique@ville-ifs.fr  
www.ville-ifs.fr

## Espace Musical Jacques Higelin (EMJH)

Rue F. Mitterrand  
14123 FLEURY-SUR-ORNE

T. 09 61 21 41 54  
emjh@orange.fr

Page Facebook ou site web  
en tapant « Espace Musical  
Jacques Higelin »



## Venez nous rencontrer et échanger

### À IFS

#### Inscriptions musique et danse

École Municipale de Musique et de Danse

Lundi 4 septembre de 14h à 19h

Mercredi 6 septembre de 14h à 19h

#### Forum des associations et des activités

Complexe sportif Mendès France

Samedi 9 septembre de 11h à 18h

#### Réunion de rentrée

Salle François Mitterrand

**Musique** : mercredi 13 septembre 2017 à 18h30

**Danse** : jeudi 14 septembre 2017 à 18h30

#### Reprise des cours

Lundi 18 septembre (formation musicale et instrumentale,  
éveil musical, danse)

Lundi 25 septembre (pratiques collectives, parcours découverte)

### À FLEURY-SUR-ORNE

#### Inscriptions

Espace Musical Jacques Higelin

Mercredi 28 juin de 16h à 18h30

Jeudi 29 juin de 16h30 à 18h30

Vendredi 30 juin de 16h30 à 18h30

Jeudi 7 septembre de 16h30 à 18h30

Vendredi 8 septembre de 16h30 à 18h30

Pour les cours individuels, merci de vous munir  
d'une attestation CAF de moins de 3 mois  
(tarifs dégressifs en fonction du quotient familial).

#### Reprise des cours

Mercredi 13 septembre (formation musicale et instrumentale,  
éveil musical, pratiques collectives)

Mercredi 20 septembre (groupe vocal « Les Têtes en l'Air »)

Les disciplines enseignées à Ifs et à Fleury-sur-Orne étant complémentaires, une convention de partenariat a été signée entre les deux villes. Elle permet aux élèves des deux communes de bénéficier des disciplines dispensées dans l'autre ville au tarif appliqué dans leur commune de résidence.